

# Demande de rente de vieillesse à l'âge de référence après une anticipation



318.384

## 1. Identité

### 1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

### 1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

### 1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

### 1.4 Numéro AVS

756

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

### 1.5 Sexe

masculin  féminin

### Courriel

Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

### 1.6 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, enfants en formation, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse anticipée

oui  non

#### Remarque :

Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

## 2. Domicile et activité lucrative à l'étranger

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré (e).

### 2.1 Étiez-vous domicilié/e à l'étranger pendant la période d'anticipation ?

oui  non

Si oui:

de  
jj, mm, aaaa

à  
jj, mm, aaaa

Etat

### 2.2 Avez-vous travaillé en dehors de la Suisse pendant la période d'anticipation ?

oui  non

Si oui:

de

jj, mm, aaaa

Genre d'activité

- une activité lucrative dépendante
- une activité lucrative indépendante

de

jj, mm, aaaa

Genre d'activité

- une activité lucrative dépendante
- une activité lucrative indépendante

à

jj, mm, aaaa

Etat

## 2.3 Votre partenaire a-t-il/elle été domicilié/e hors de Suisse pendant la période d'anticipation ?

- oui
- non

Si oui :

de

jj, mm, aaaa

à

jj, mm, aaaa

Etat

## 2.4 Votre partenaire a-t-il/elle travaillé en dehors de la Suisse pendant la période d'anticipation ?

- oui
- non

Si oui :

de

jj, mm, aaaa

à

jj, mm, aaaa

Etat

## 3. Retraite flexible

### 3.1 Avez-vous anticipé la totalité de votre rente de vieillesse (100 %) ?

- oui
- non

### 3.2 Souhaitez-vous percevoir la totalité du pourcentage de rente que vous n'avez pas perçu de manière anticipée, une fois atteint l'âge de référence (65 ans\*) ?

- oui
- non

\* Pour les femmes nées en 1960, 1961, 1962 et 1963, les règles suivantes s'appliquent :

Année de naissance Âge de référence

1960 64

1961 64 et 3 mois

1962 64 et 6 mois

1963 64 et 9 mois

si non,

### 3.3 Quel pourcentage de la rente de vieillesse souhaitez-vous percevoir à partir de l'âge de référence (65 ans\*) en plus du pourcentage déjà perçu de manière anticipée ?

Indiquez une valeur jusqu'à 80 % maximum de la rente de vieillesse entière

ou le montant que vous souhaitez percevoir.

CHF

par mois

**Remarque :**

Le montant indiqué ci-dessus a une valeur indicative.

Si vous avez perçu un pourcentage de la rente de vieillesse de manière anticipée, seul le pourcentage restant peut être ajourné. Ce pourcentage doit être d'au moins 20 % de la rente de vieillesse à laquelle vous avez droit.

Le pourcentage de la rente de vieillesse doit être ajourné d'un an au moins et de cinq ans au plus. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans le mémento 3.04 – Flexibilisation de la retraite.

#### 4. Vos employeurs en Suisse

---

Veuillez indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse, durée d'engagement) auprès desquels vous avez exercé une activité lucrative **durant la période d'anticipation**.

Employeur

Nom, rue, NPA, Lieu

de

à

jj, mm, aaaa

jj, mm, aaaa

#### 5. Employeurs en Suisse du partenaire

---

Veuillez indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et durée d'engagement) auprès desquels votre partenaire a exercé une activité lucrative **durant la période d'anticipation**.

Employeur

Nom, rue, NPA, Lieu

de

à

jj, mm, aaaa

jj, mm, aaaa

## Annexe 1 Identité

### Etat civil

depuis

jj, mm, aaaa

Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ?

- oui
- non

Date de l'enregistrement du partenariat

jj, mm, aaaa

**Annexe :** preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage

### Adresse

Rue  no

NPA  Localité

Téléphone / Portable

### Nationalité

Nationalité

--

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

jj,mm,aaaa

**Existe-t-il une curatelle ?**

- oui
- non

Si oui :

Nom et adresse du curateur

Nom, rue, NPA, lieu

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

Nom, rue, NPA, lieu

**A joindre :** Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

## **Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée**

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré (e).

### **Nom**

indiquer aussi le nom de célibataire

### **Tous les prénoms**

le prénom usuel en majuscules

### **Date de naissance**

jj, mm, aaaa

Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?

- oui
- non

### **Numéro AVS**

756

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

### **Adresse**

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

### **Nationalité**

Nationalité

--

Citoyenneté suisse depuis :

Lieu d'origine / Canton

jj,mm,aaaa

## **Annexe 3 Enfants**

## Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25e année. Il convient alors de joindre le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

**Une attestation de formation doit également être jointe pour la durée de l'ajournement.**

#### **Remarque :**

Veuillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>
Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	
Qui détient l'autorité parentale ?	
<input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père	
Annexes pour les parents non mariés: En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.	
Votre enfant est-il/elle encore en formation ?	
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	
Annexes: Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)	

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

**Annexes pour les parents non mariés:**

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

**Annexes:**

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

---

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>

jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>

Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.

Qui détient l'autorité parentale ?

- autorité parentale conjointe
- la mère
- le père

Votre enfant est-il/elle encore en formation ?

- oui
- non

**Annexes pour les parents non mariés:**

En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.

**Annexes:**

Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	ev. date du décès
<input type="text"/>	<input type="text"/>
jj, mm, aaaa	jj, mm, aaaa
Statut	de la / du partenaire
<input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli	<input type="text"/>
Les enfants adoptés ont les mêmes droits que les enfants propres.	
Qui détient l'autorité parentale ?	<b>Annexes pour les parents non mariés:</b>
<input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père	En cas d'autorité parentale conjointe, joindre une copie de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives.
Votre enfant est-il/elle encore en formation ?	<b>Annexes:</b>
<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)

## Annexes

### Pièces jointes à la demande :

- Copie de l'acte de nomination du curateur
- Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- Procuration pour le représentant (original)
- Pour les parents non mariés, copies de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)
- Attestations d'activité lucrative à l'étranger permettant de connaître les périodes de cotisation aux assurances sociales étrangères (certificats de travail et fiches de salaire) (copies)
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- Autre